

L'AFFAIRE DU COLLIER DE LA REINE—1785 / 1786

C'est le plus gros scandale politico-médiatique du XVIII^e siècle. Cette affaire aura un retentissement énorme de décrédibilisation de l'autorité royale, quatre ans plus tard, lors de la Révolution de 1789. Avant de rentrer dans le déroulement de cette escroquerie, nous ferons connaissance avec les quatre principaux protagonistes de cette histoire.

JEANNE DE LA MOTTE-VALOIS, née **DE SAINT-REMY**. Son enfance à Bar sur Aube est faite de pauvreté et de maltraitance. Ses parents, expulsés de leur ville de Bar sur Aube viennent à Paris où elle est abandonnée, et finalement recueillie par une dame de charité : la marquise de BOULAINVILLIERS. Et là, Jeanne révèle qu'elle a une ascendance prestigieuse et qu'elle est d'origine noble. Elle insiste au point que la marquise demande une enquête officielle qui montre qu'elle est bien une descendante directe de Henri de Saint-Remy, bâtard légitimé du roi Henri II : c'est une **VALOIS**. Cela va lui ouvrir bien des portes et faciliter son appétit de revanche sur la vie. Ses facultés d'aventurière de haut niveau et sa beauté feront le reste. Elle épouse en 1780 Nicolas **DE LA MOTTE** de petite noblesse, officier de gendarmerie dont elle prend le nom. Par l'intermédiaire des Boulainvilliers, elle va être présentée, entre autres, à **SAVERNE** au cardinal de ROHAN qui la remarque vite et dont elle sera bientôt une de ses maîtresses et qui l'emmènera à Versailles. Elle est admise à la cour en 1783 et se fait rapidement remarquer par les belles-sœurs du roi, d'abord, puis de la reine elle-même qu'elle peut ainsi approcher et accréditer l'idée qu'elle entretiendrait avec elle une relation homosexuelle. C'est ce qu'elle fera croire au cardinal de Rohan en mars 1784. Toute l'affaire du collier reposera en fait sur ce qui pro quo.

LE CARDINAL Louis-René-Edouard DE ROHAN-GUEMENE. Il s'agit d'un très haut personnage, prince du Saint Empire Germanique, évêque de Strasbourg (les Rohan sont évêques de Strasbourg d'oncles à neveux depuis plus d'un siècle), grand aumônier de France (le sommet de la hiérarchie ecclésiastique), possesseur de terres multiples tant en France qu'en Allemagne, titulaire de plusieurs abbayes (dont La Chaise Dieu). Il est un des hommes les plus riches de France. D'une intelligence médiocre, mais d'une fatuité himalayenne, il est parfaitement athée comme l'ensemble du haut clergé de l'époque, et décrit comme « un beau prélat, fort peu dévot et fort adonné aux femmes ». Louis XV l'avait nommé en 1771 ambassadeur de France à Vienne auprès de l'impératrice Marie-Thérèse, et il avait mené là-bas une vie assez scandaleuse. Il promenait en carrosse dans Vienne ses maîtresses déguisées en curés, ce qui avait le don de froisser le caractère pudibond de l'impératrice. Celle-ci avait obtenu son renvoi en 1774 et avait transmis sa répulsion du personnage à sa fille Marie-Antoinette qui épousera bientôt Louis XVI et deviendra reine de France. Marie-Antoinette gardera toujours une vive détestation du cardinal et lui interdira toujours d'accéder au poste de Premier Ministre qu'il ambitionnait d'occuper. A Versailles, Jeanne restera une de ses maîtresses, mais surtout sera sa confidente et une manipulatrice hors pair.

LA REINE MARIE-ANTOINETTE EPOUSE DE LOUIS XVI. Quand elle se marie à Louis, ils sont tous les deux très jeunes (14 et 15 ans) et très inexpérimentés, surtout dans le domaine sexuel. Il faudra 7 années pour que le mariage soit consommé, et pour cela, l'impératrice Marie-Thérèse d'Autriche devra envoyer son fils, le futur empereur Joseph II, à Versailles, pour que ce dernier explique au benêt Louis comment assurer sa descendance. Cela faisait les gorges chaudes dans le microcosme de la cour. Par ailleurs, la reine était une éternelle adolescente, extrêmement frivole, indépendante, supportant mal l'étiquète de la cour, et s'entourait de quelques favorites, dont Yolande de Polignac, dont elle s'était entichée. A son comportement très infantile (depuis toujours, elle ne s'intéressait à rien en dehors des vêtements et des bijoux au grand dam de sa mère l'impératrice Marie-Thérèse) et le peu de respect des protocoles répondait à une sourde hostilité de la famille royale. Sa familiarité jugée excessive avec Mme de Polignac entraîna rapidement une réputation d'homosexualité, d'autant que le roi n'était pas spécialement assidu la nuit auprès d'elle. Les deux frères du roi, les comtes d'Artois et de Provence, leurs femmes, et les tantes (filles de Louis XV) participèrent activement à la propagation de ces ragots, si bien que la reine avait acquis avec une grande vraisemblance une réputation de lesbienne. C'est sur cette réputation que fut montée par Jeanne de la Motte toute l'affaire du collier. Il est à noter qu'en 93, lors du procès de la reine, des accusations de déviance sexuelle furent portées (contre toute vraisemblance) contre Marie-Antoinette. Les calomnies qui avaient trainé à la cour des années auparavant y avaient grandement aidé.

LE ROI LOUIS XVI

On peut le définir comme « gros nounours » : balourd, toujours indécis, prenant ses décisions de façon hâtive sous le coup de la colère ou d'émotions mal maîtrisées. Son règne est une succession de coups fourrés et de sottises. Ainsi, la justice était rendue par les parlements. Les charges de cette magistrature s'achetaient et se vendaient (très cher !), et donc les juges se payaient sur le dos des justiciables en leur extorquant des sommes considérables. La corruption la plus éhontée régnait. LA FONTAINE ne s'y étaient pas trompé en fustigeant les parlementaires dans sa fable « les animaux malades de la peste » qui se termine par la morale : « selon que vous serez puissant ou misérable, les arrêts de cour vous rendront blanc ou noir ». De plus, ces parlements, celui de Paris surtout, étaient les plus acharnés opposants à l'absolutisme royal. Excédé, Louis XV chargea le Chancelier MAUPEOU d'une réforme. Ce dernier fit arrêter et exiler les meneurs et abolit la vénalité des charges. Les juges seront désormais des fonctionnaires nommés par le roi et la justice rendue gratuite. C'était une véritable révolution dans ce domaine au profit des justiciables. A peine sur le trône, Louis XVI renvoie Maupéou, annule sa réforme et réintègre le parlement de Paris dans toutes ses prérogatives, faute morale et surtout politique, car ce sont ces mêmes parlements qui déclencheront la Révolution de 1789. Il ne soutiendra pas TURGOT, le seul ministre qui aurait pu sauver la royauté. Dépassé par la Révolution qu'il n'a pas su gérer, il s'enfuit des Tuilleries en grand équipage au lieu de se faire discret et se fait arrêter à Varennes. Enfin la gestion de l'affaire du collier a été calamiteuse au point que le couple royal, innocent en réalité, s'est trouvé largement éclaboussé. Sur le plan affectif, il a été certainement amoureux de sa femme

et lui a été fidèle, et on a vu que sur le plan sexuel il a été un vrai nigaud contrairement à ses ancêtres.

L'HISTOIRE

Les deux plus grands joaillers de Paris, BÖHMER et BASSENGE avaient confectionné depuis une dizaine d'années, sur une demande verbale de Louis XV pour sa maîtresse, la DU BARRY, un extraordinaire collier : 674 diamants pour une valeur de 1,6 millions de livres (environ 15,5 millions d'€ actuels). Ils l'avaient plusieurs fois présenté à la reine (24 décembre 84 et 21 janvier 85), qui semblait en avoir très envie ; malheureusement l'état de la cassette royale n'en permettait pas l'achat. Pour info, les recettes de l'état étaient d'un peu plus de 400 millions et les dépenses de plus de 600 millions de livres, soit près de 200 M. de déficit avec une dette cumulée de 4 milliards. Ne sachant que faire, ils eurent l'idée de recourir à l'entremise de Jeanne dont tout le crédit reposait sur sa réputation d'amante de la reine. Notre héroïne vit immédiatement quelle énorme escroquerie elle pouvait réaliser ; carrément le casse du siècle. Bien évidemment, les joaillers n'allaiient pas lui remettre directement le bijou ; il lui fallait un intermédiaire crédible. Elle l'avait sous la main : le cardinal de ROHAN. Elle commença son travail d'intox grâce à toute une série de courriers censés émaner de la reine, fabriqués par un complice faussaire, RETAUX DE VILETTE, qui persuada ROHAN que celle-ci était prête à se réconcilier avec lui et le pistonner au poste premier ministre s'il acceptait de jouer les intermédiaires avec BÖHMER et BASSENGE. Jeanne organisa une pseudo rencontre avec Marie-Antoinette une nuit dans le bosquet de Vénus du parc de Versailles (appelé depuis « bosquet de la reine »). Une sosie de la reine, Nicole LEGUAY, fut habillée en conséquence, amenée dans le parc. L'entrevue fut furtive, mais Rohan mordit à l'hameçon et repartit convaincu de la bienveillance de la reine. De ce pas, il se rendit donc chez les joaillers leur annoncer qu'il était chargé de la transaction : il leur apporta signées de la reine (signatures bien sûr imitées) et, évidemment fournies par Jeanne, quatre traites de 400.000 livres, la première devant être honorée début août 1785 et récupéra le collier qu'il confia à Jeanne pour sa destinatrice supposée. La caution du grand aumônier de France a convaincu les joaillers de la validité de la transaction. La reine ne vit jamais le bijou, bien sûr, lequel est incontinent dépecé. Jeanne en revend une partie à Paris, tandis que son mari part à Londres y négocier une autre partie. Le milieu de la joaillerie s'émeut de l'apparition brutale sur le marché d'une telle quantité de pierres de qualité et des enquêtes sont diligentées. Aucun vol ou disparition de bijou n'ayant été signalé, l'affaire est classée. Le 3 août, Jeanne convoque BASSENGE et lui révèle sans ménagement : « vous avez été trompé ; les traites soi-disant signées de la main de la reine sont des faux. Adressez-vous au cardinal ! ». Sous-entendu : il est riche et paiera ! Le problème est que Rohan, tout richissime qu'il est, vient de reconstruire son château de Saverne qui avait brûlé (les assurances habitation n'étaient pas encore ce qu'elles sont de nos jours) ; coût : 3 millions de livres (200 millions d'€). Il n'a plus les moyens de payer le collier. Déboussolés, les joaillers obtiennent une audience avec la reine et cassent le morceau : le cardinal a pris en main le collier en son nom en leur remettant des traites portant la signature imitée de sa Majesté. Il faut se méfier des honnêtes gens ; ils vont ébranler le trône des Bourbon.

Versailles 15 août 1785 : grande liesse au château : c'est la fête de la Vierge Marie à laquelle est consacrée la France et de plus la fête de Marie-Antoinette. Une grande messe doit être célébrée dans la chapelle royale, mais le temps passe et le couple royal n'apparaît pas. En effet le roi a convoqué ROHAN (en habits pontificaux) dans son cabinet en même temps que le baron de BRETEUIL ministre de la maison du roi (on dirait maintenant ministre de l'intérieur) et MIROMESNIL, garde des sceaux. Rohan est sommé de s'expliquer. Il est très mal à l'aise mais commence à comprendre qu'il s'est fait rouler dans la farine. Reste que le roi et la reine, qui n'y comprennent encore pas grand-chose, sont ulcérés de voir leur nom manipulé dans cette affaire. Tout le monde sort du cabinet du roi pour la galerie des glaces, pleine à craquer, quand retentit l'ordre : « Veuillez arrêter M. le cardinal et vous assurer de sa personne ». Les dés sont jetés, mais personne ne sait jusqu'où ils vont rouler. Un magistrat déplorera « la projection de fange sur la crosse et sur le sceptre ».

Ainsi, toute cette affaire repose sur une chaîne de malentendus : BÖHMER croit que la reine a le collier, transmis par ROHAN ; celui-ci se croit mandaté par Marie-Antoinette ; le roi et la reine croient que le cardinal a volé le collier en utilisant le nom de la reine (crime de lèse-majesté) ; seule Jeanne a trompé tout le monde. Elle a misé sur la bêtise et la vanité de ROHAN, mais elle n'avait pas senti qu'il était encore plus bête que prévu : cet imbécile était honnête homme.

Mais voilà, Jeanne a pensé jusqu'au bout que Rohan se tairait et payerait le collier. Elle aurait dû prendre le chemin de l'exil : la police du roi se saisit d'elle, alors que son mari, mieux inspiré, se réfugie en urgence en Angleterre avec le reste du butin.

L'instruction terminée, les accusés se retrouvent du 22 au 30 mai 1786 devant leurs juges, le Parlement de Paris. Grossière erreur : Rohan aurait pu être jugé par un tribunal ecclésiastique loin de Paris (à Rome par exemple !). Ce fut un procès spectacle ayant mobilisé tout Paris avec une publicité extravagante. Comparaissent : Jeanne de La Motte, le cardinal de Rohan, Rétaux de Vilette (celui qui avait rédigé les fausses lettres attribuées à la reine) et Nicole Leguay. Il fut remarqué une absente de marque : la reine ! Les débats furent houleux entre les partisans du couple royal et ceux du cardinal. Jeanne brula ses vaisseaux en tenant tête aux juges avec son arrogance habituelle. Nicole Leguay fut acquittée, Rétaux de Vilette condamné à l'exil, Jeanne à être marquée au fer rouge (le V comme voleuse de l'infamie) et à la prison à vie. Le cardinal fut finalement acquitté à une courte majorité. Une lettre de cachet lui retirait tous ses titres et attributions et l'exilait dans son abbaye de la CHAISE DIEU en Auvergne ; autant dire la Sibérie. Il faut bien comprendre que le Parlement était entré depuis des années en révolte contre l'absolutisme royal, et qu'en acquittant le cardinal on jetait une pierre dans le jardin du roi. De plus, en acquittant le cardinal, la réputation de la reine fut trainée dans la boue dans la mesure où il avait été crédible qu'elle puisse fixer un rendez-vous galant de nuit à un personnage aussi douteux que ROHAN et lui avoir demandé d'acheter un bijou extravagant en cachette de son mari.

EPILOGUE.

Jeanne, enfermée à la Salpêtrière, réussit à s'évader et à se réfugier en Angleterre où elle mourut le 23 août 1791 à 35 ans dans des conditions suspectes (défenestrée). Des 674

diamants du collier, aucun ne fut jamais retrouvé. Quant au cardinal, la presse de l'époque, qui avait fait ses choux gras de l'affaire, conclut à son sujet : « le saint père le rougit, le roi le noircit et le parlement le blanchit ». Lors de son exil à la CHAISE DIEU, on entendit chanter dans Paris : « le parlement l'a purgé et le roi envoyé à la chaise ».

Le couple royal fut là définitivement discrédité et le parlement exalté. On peut dire que cette affaire fut le prologue de la Révolution Française qui éclatera 3 ans plus tard.